

**Notes pour allocution  
de l'honorable Stéphane Dion**

**Membre du Conseil privé du Canada et député fédéral de St-Laurent – Cartierville  
Chambre des communes du Canada  
Courriel: stephane.dion@parl.gc.ca**

**Prononcée lors du colloque du RDÉE Canada  
19 juin 2015  
Winnipeg, Manitoba**

**« L'avenir du français au Canada »**

Le Canada a la chance d'avoir deux langues officielles qui sont des langues internationales. Elles ouvrent au Canada deux grandes fenêtres sur le monde et lui offrent de grandes perspectives d'échanges culturels, économiques et scientifiques.

Si l'anglais est la langue internationale la plus employée, le français est aussi l'une des principales langues mondiales. Il est aujourd'hui la cinquième langue la plus parlée au monde avec 274 millions de locuteurs, la deuxième langue apprise comme langue étrangère après l'anglais, la troisième langue des affaires dans le monde, la quatrième langue d'internet. Trente pays, tous les organismes des Nations Unies et les Jeux olympiques ont le français comme l'une de leurs langues officielles. Le nombre de francophones dans le monde est en forte croissance.<sup>1</sup>

Si les avantages à parler plus d'une langue au plan individuel sont bien connus, on sait aussi que le bilinguisme est un atout pour la prospérité d'un pays. Ainsi, une étude du Conference Board a démontré que le caractère bilingue du Canada accroît le volume de ses échanges commerciaux.<sup>2</sup>

La dualité linguistique canadienne est donc un atout pour notre pays et ce dernier a d'autant plus intérêt à développer cet atout que sa dualité linguistique anglaise-française va demeurer l'une de ses caractéristiques fondamentales. Notre pays ne va la remplacer ni par une autre forme de bilinguisme, ni par l'unilinguisme anglophone. Voilà le premier constat que j'entends démontrer.

Une fois cela fait, je vais proposer un certain nombre de politiques que le gouvernement fédéral devrait déployer pour favoriser l'avenir du français et du bilinguisme anglais-français au Canada.

**1. Le français au Canada, d'hier à demain**

---

<sup>1</sup> Organisation internationale de la francophonie, *La langue française dans le monde*, 2014. En ligne : [http://www.francophonie.org/IMG/pdf/oif\\_synthese\\_francais.pdf](http://www.francophonie.org/IMG/pdf/oif_synthese_francais.pdf) ; Pascal-Emmanuel Cobry, *Want To Know The Language Of The Future? The Data Suggests It Could Be...French*, 21 mars 2014. En ligne: <http://www.forbes.com/sites/pascalemmanuelgobry/2014/03/21/want-to-know-the-language-of-the-future-the-data-suggests-it-could-be-french/>

<sup>2</sup> Conference Board du Canada, *Le Canada, le bilinguisme et le commerce*, 2013. En ligne : [http://www.rdee.ca/images/nos\\_publications/etude\\_et\\_outils/bilinguisme\\_et\\_le\\_commerce.pdf](http://www.rdee.ca/images/nos_publications/etude_et_outils/bilinguisme_et_le_commerce.pdf)

Pour que le français cesse d'être une caractéristique fondamentale du Canada, il faudrait soit que les francophones deviennent unilingues anglophones, soit qu'une autre langue supplante le français en tant que deuxième langue la plus parlée au Canada. Or aucun de ces deux phénomènes ne se produira.

Certes, l'anglais exercera toujours une force d'assimilation sur les francophones canadiens dans un continent massivement anglophone. L'anglais est aussi la langue qu'adoptent presque tous les immigrants en dehors du Québec.

Mais il n'en reste pas moins que la proportion de francophones dans les provinces autres que le Québec est restée stable ces dernières années, selon le critère de la langue parlée le plus souvent ou régulièrement à la maison : 4,3%, selon les recensements de 2006 et de 2011.<sup>3</sup>

Au Québec, le fait français se porte bien mais il faut bien sûr rester vigilant. Selon le dernier recensement :

- 94,4% des Québécois savent parler français;
- 87% des Québécois parlent le plus souvent (82,5%) ou régulièrement (4,5%) le français à la maison;
- 89% le parlent majoritairement au travail (selon l'Office de la langue française).

Et ces chiffres ont très peu bougé ces dernières années. En 1951, les Québécois de langue maternelle anglaise formaient 14% de la population; aujourd'hui, ils sont 8%.

#### Pourcentage de Québécois de langue maternelle anglaise

<b>1951</b>	14%
<b>2011</b>	8%

En 2001, les transferts linguistiques des allophones étaient respectivement de 34,7% vers le français et 34,0% vers l'anglais; aujourd'hui, ils vont à 40,0% vers le français et à 29,9% vers l'anglais.

#### Transferts linguistiques des allophones au Québec

	<b>2001</b>	<b>2011</b>
<b>Vers le français</b>	34,7%	40,0%
<b>Vers l'anglais</b>	34,0%	29,9%

Parmi les nouveaux arrivants qui s'installent au Québec, le français est la langue qu'ils connaissent le mieux au moment de leur arrivée : 57,9% parlent le français, 50,9% l'anglais et 24,9% ni l'anglais ni le français.<sup>4</sup>

#### Langue la mieux connue des immigrants à leur arrivée au Québec

<b>Français</b>	57,9%
-----------------	-------

<sup>3</sup> Statistique Canada, *Le français et la francophonie au Canada*. Langue, Recensement de la population en 2011

<sup>4</sup> Jean-Pierre Corbeil, *Immigration, diversité et dualité linguistiques au Canada : bref survol*, Statistique Canada, Ottawa, 13 septembre 2012

<b>Anglais</b>	50,9%
<b>Ni, l'anglais, ni le français</b>	24,9%

Certes, le pourcentage des résidents qui parlent uniquement le français à la maison est en diminution dans la région métropolitaine de Montréal : en 2001, 62,4%; en 2006, 59,8%; et en 2011, 56,5%.

**Pourcentage des résidents de la région métropolitaine de Montréal qui parlent uniquement le français à la maison**

<b>2001</b>	62,4%
<b>2006</b>	59,8%
<b>2011</b>	56,5%

Mais ces nombres s'expliquent : de plus en plus de familles montréalaises parlent le français et une autre langue : 13,0% en 2001, 15,6% en 2006 et 18,2% en 2011.<sup>5</sup>

**Pourcentage des familles montréalaises qui parlent le français et une autre langue**

<b>2001</b>	13,0%
<b>2006</b>	15,6%
<b>2011</b>	18,2%

Par ailleurs, aucune langue ne menace le statut du français en tant que deuxième langue la plus parlée au Canada après l'anglais. Certes, notre pays est de plus en plus multiculturel et donc multilingue, mais cette réalité allophone est très hétérogène et elle compte plus de deux cents langues maternelles. Selon le recensement de 2011, l'anglais est la langue maternelle de 57,8% des Canadiens et le français, de 21,7% d'entre eux. Loin derrière, au troisième rang, vient le punjabi, langue maternelle de 1,4% de la population canadienne.

**Langue maternelle des Canadiens (selon le recensement de 2011)**

<b>Anglais</b>	57,8%
<b>Français</b>	21,7%
<b>Punjabi</b>	1,4%

Il est vrai que l'espagnol gagne en vogue depuis la signature de l'ALENA, mais pas au point de menacer le statut du français en tant que deuxième langue la plus connue au Canada. Selon le recensement de 2011, 2,7% des Canadiens connaissent l'espagnol et 30,1% le français. Hors Québec, 2,1% connaissent l'espagnol et 10,2% le français.

**Connaissance du français et de l'espagnol au Canada**

	<b>Espagnol</b>	<b>Français</b>
<b>Canada</b>	2,7%	30,1%
<b>Canada hors-Québec</b>	2,1%	10,2%

<sup>5</sup> Statistique Canada, *Caractéristiques linguistiques des Canadiens*. Langue, Recensement de la population de 2011, Tableau 7

Il faut bien voir que le français, langue officielle du pays mais aussi langue internationale, est un choix logique comme langue seconde pour les anglophones canadiens. Le français exerce plus d'attrait sur eux que ne le ferait une autre langue officielle à diffusion plus restreinte (comme le flamand en Belgique, par exemple).

De plus, le français est moins difficile à apprendre pour un anglophone que les langues qui ont moins de racines communes avec l'anglais. Peu après ma nomination comme ministre fédéral responsable des langues officielles, au début des années 2000, on m'avait affirmé que le mandarin était sur le point de supplanter le français comme langue seconde la plus étudiée par les élèves de Colombie-Britannique. J'en doutais, ne serait-ce que parce qu'il faut vraiment se lever de bonne heure pour apprendre le mandarin comme langue seconde! Je m'étais empressé de faire la tournée des écoles d'immersion française dans cette province et en fait, y avais rencontré quantité de jeunes Canadiens d'origine chinoise parlant un très bon français. Aujourd'hui, les écoles d'immersion française sont tellement populaires en Colombie-Britannique que les places disponibles y sont parfois jouées à la loterie !

Donc, quoi qu'il arrive, l'anglais et le français vont demeurer les deux langues de prédilection au Canada. Indissociables de notre passé, elles façonneront notre avenir. Mais combien serons-nous à les parler toutes deux? Le Canada est et va demeurer un pays doté de deux langues officielles, d'accord, mais dans quelle mesure sa population sera-t-elle bilingue?

Il est certain qu'il est difficile de motiver une population anglophone à apprendre une autre langue dans ce monde où l'anglais est la lingua franca. Il me semble que nous pourrions quand même mieux faire, d'autant plus que le bilinguisme canadien, après avoir bien progressé, plafonne depuis quelque temps. La bonne nouvelle est que le bilinguisme canadien s'est renforcé par rapport à ce qu'il était il y a un demi-siècle. La mauvaise nouvelle est qu'il stagne depuis au moins une décennie.

Au Québec, c'est au niveau de l'apprentissage du français par des non-francophones que nous avons observé le plus de progrès au cours des cinquante dernières années. En 1965, qui aurait imaginé qu'en 2015, les anglophones du Québec seraient la deuxième population la plus bilingue au Canada – après les francophones hors Québec ? Que près de 95% des Québécois anglophones âgés de 21 ans ou moins seraient bilingues ? Que les transferts linguistiques des immigrants, massivement en faveur de l'anglais dans le Québec de 1965, seraient davantage orientés vers le français en 2015 ?

En 1965, voire jusqu'en 1990, les minorités francophones à l'extérieur du Québec (sauf le Nouveau-Brunswick et quelques écoles en Ontario) ne géraient pas leurs propres systèmes d'éducation. Aujourd'hui, toutes les provinces et les territoires se sont dotés de structures de gestion scolaire reliées à un réseau d'écoles secondaires, de collèges et d'universités francophones.

Et qui aurait pu prévoir l'extraordinaire engouement pour les écoles d'immersion française dans les provinces majoritairement anglophones ? Selon le recensement de 2011, ces écoles comptent au moins 329 000 élèves !

Ce progrès ne s'est pas fait tout seul. Nous avons dû faire des choix collectifs parfois difficiles et souvent perçus comme contradictoires. Certes, la *Loi sur les langues officielles* et la *Loi 101*, de même que la Charte des droits et libertés et la Charte de la langue française, ont différentes sources d'inspiration; mais ces mesures – en dépit de ce que peuvent croire leurs défenseurs respectifs – se complètent les unes les autres. Elles nous ont aidés à réaliser des progrès linguistiques sur tous les fronts.

Mais pour mieux mesurer les défis qui nous attendent, dressons le bilan des années récentes. En 1971, 13,5% des Canadiens étaient bilingues anglais-français. En 1996, ce taux de bilinguisme a atteint 17%. Depuis, on fait du surplace. Selon le dernier recensement, la proportion de Canadiens en mesure de soutenir une conversation dans les deux langues officielles a à peine bougé entre 2006 et 2011, passant de 17,4% de la population à 17,5%.

#### **Bilinguisme anglais-français au Canada**

<b>1971</b>	13,5%
<b>1996</b>	17,0%
<b>2006</b>	17,4%
<b>2011</b>	17,5%

Au Québec, le taux de bilinguisme français-anglais est passé de 40,6% en 2006 à 42,6% en 2011. Ailleurs au pays, il a diminué, passant de 10,8% en 2006 à 10,2% en 2011.<sup>6</sup>

#### **Taux de bilinguisme Français – Anglais**

	<b>2006</b>	<b>2011</b>
<b>Québec</b>	40,6%	42,6%
<b>Canada (hors Québec)</b>	10,8%	10,2%

Sur le front de la connaissance du français, nous plafonnons aussi : en 2006, 30,7% de la population canadienne pouvait converser en français, contre 30,1% en 2011.

#### **Connaissance du français au Canada**

<b>2006</b>	30,7%
<b>2011</b>	30,1%

La baisse la plus préoccupante est celle enregistrée chez les jeunes anglophones vivant hors du Québec : « *Ainsi, la proportion de ces jeunes qui peuvent soutenir une conversation dans les deux langues officielles du pays était de 15,2% en 1996. Elle a diminué de façon continue depuis pour atteindre 11,2% en 2011, soit une baisse de 4 points de pourcentage.* »<sup>7</sup>

#### **Jeunes anglophones canadiens (hors Québec) pouvant soutenir une conversation dans les deux langues officielles du pays**

<sup>6</sup> Jean-Pierre Corbeil, *Le recensement de la population de 2011. Caractéristiques linguistiques des Canadiens : diversité et dualité linguistiques au Canada*, Statistiques Canada, Comparution devant le Comité permanent des langues officielles, Chambre des communes, le 20 novembre 2012

<sup>7</sup> *Ibid*

<b>1996</b>	15,2%
<b>2011</b>	11,2%

« En dépit de la croissance (...) des inscriptions dans les programmes d'immersion, la proportion de jeunes de l'extérieur du Québec exposés à l'enseignement du français langue seconde depuis vingt ans est passée de 53,3% à 44% ».<sup>8</sup>

### **Jeunes Canadiens (hors Québec) exposés à l'enseignement du français langue seconde**

<b>1991</b>	53,3%
<b>2011</b>	44,0%

Cela veut dire que hors Québec, où l'effectif des élèves inscrits dans les écoles d'immersion française s'est accru de 23% entre 1991 et 2011, cette hausse a été plus qu'annulée par un recul de 23% du nombre d'élèves inscrits dans un programme régulier de français langue seconde.

Ce net recul est peut-être le revers de la médaille de la popularité des écoles d'immersion. Les parents et les élèves les plus motivés à apprendre le français s'y engouffrent, de sorte qu'il y a moins de pressions pour maintenir l'apprentissage du français dans les autres écoles.

En plus de plafonner, le bilinguisme demeure inégalement réparti entre les régions du pays. La population bilingue est surtout concentrée au Québec (42,6%) et au Nouveau-Brunswick (33,2%). La proportion de personnes bilingues est de 11% en Ontario, 6,8% en Colombie-Britannique et de 6,5% en Alberta.

### **Concentration du bilinguisme au Canada**

<b>Québec</b>	42,6%
<b>Nouveau-Brunswick</b>	33,2%
<b>Ontario</b>	11,0%
<b>Colombie-Britannique</b>	6,8%
<b>Alberta</b>	6,5%

Les Canadiens les plus bilingues sont les francophones hors Québec (83,6%), suivis des anglophones du Québec (68,9%), des allophones du Québec (50,2%), des francophones du Québec (35,8%), des anglophones en dehors du Québec (7,4%) et des allophones hors Québec (5,6%).<sup>9</sup> La vérité est que le bilinguisme ne progresse plus au Canada. Il faut s'en rendre compte, l'admettre et se donner un nouvel élan.

### **Le bilinguisme chez les différents groupes de Canadiens**

<b>Francophones hors Québec</b>	83,6%
<b>Anglophones du Québec</b>	68,9%

<sup>8</sup> *Id.*

<sup>9</sup> Statistique Canada, *Caractéristiques linguistiques des Canadiens*. Langue, Recensement de la population de 2011, p. 22, Figure 3. Et aussi : Jean-Pierre Corbeil, *Immigration, diversité et dualité linguistiques au Canada : bref survol*, Statistique Canada, Ottawa, 13 septembre 2012.

<b>Allophones du Québec</b>	50,2%
<b>Francophones du Québec</b>	35,8%
<b>Anglophones en dehors du Québec</b>	7,4%
<b>Allophones hors Québec</b>	5,6%

## **2. Quelles politiques déployer pour améliorer la situation du français et du bilinguisme anglais-français au Canada ?**

Pour que le Canada tire meilleur parti de sa dualité linguistique, il faut qu'il se dote d'une vision d'ensemble et d'un plan directeur. Le Canada les a déjà eu, mais il ne les a plus. Le Plan 2003-2008 que j'avais lancé à titre de ministre responsable pour les langues officielles était habité de cette vision. Elle consistait à mettre l'exogamie au centre de notre pensée et de nos efforts. L'exogamie, c'est ce phénomène, en pleine expansion, selon lequel les jeunes francophones sont de plus en plus nombreux à se mettre en ménage avec des anglophones et à fonder des familles avec eux. Au moins les deux tiers des enfants francophones à l'extérieur du Québec grandissent dans des familles dont l'un des parents n'a pas le français comme langue maternelle. Mon équipe et moi-même avons constaté que hors du Québec, la transmission du français aux enfants se faisait à la hauteur de 95% lorsque les deux parents étaient francophones. Mais ce taux baissait à 42% lorsque l'un des deux parents n'était pas francophone et remontait à 70% lorsque le parent non-francophone parlait le français.<sup>10</sup>

### **Transmission du français aux enfants hors du Québec**

Les deux parents francophones	95%
Un seul des deux parents est francophone	42%
Le parent non-francophone parle français	70%

Voilà pourquoi ces couples exogames forment le défi crucial, l'enjeu de ce que la Société franco-manitobaine intitulait justement « *Agrandir l'espace francophone* » dans le rapport qu'elle m'avait remis en 2001. C'est ce défi que j'avais placé au centre de mon plan d'action intitulé : « *Le prochain acte : un nouvel élan pour la dualité linguistique canadienne* ». <sup>11</sup>

Ce que je reproche au gouvernement conservateur n'est pas qu'une question d'argent et de budget. Je lui reproche surtout d'avoir perdu cet élan, cette vision précise. Les Conservateurs ne font qu'aligner un ramassis de programmes sans objectifs mesurables, sans visée cohérente. Il nous faut une vision pour réussir, une orientation d'ensemble. Celle-ci doit placer en son centre l'inclusion des couples exogames dans l'espace francophone en vue d'offrir à ces couples une aide efficace pour qu'ils transmettent leur double héritage linguistique à leurs enfants.

Élargir l'espace francophone : c'est un défi exigeant, mais en même temps exaltant. Imperceptible en 1965, l'enjeu de l'exogamie est inhérent à l'ouverture de notre monde, au brassage des populations de notre temps. Ce défi, il nous faut le relever. Pour cela, il nous

<sup>10</sup> Gouvernement du Canada. 2003, *Le prochain acte : un nouvel élan pour la dualité linguistique canadienne*. En ligne : [http://www.sfu.ca/baff-offa/media/uploads/Plan\\_daction\\_pour\\_les\\_langues\\_officielles\\_2003.pdf](http://www.sfu.ca/baff-offa/media/uploads/Plan_daction_pour_les_langues_officielles_2003.pdf)

<sup>11</sup> *Ibid*

faudra faire appel à la nécessaire solidarité de tous les francophones et de tous les francophiles du Canada. Et il nous faudra le leadership du gouvernement fédéral.

Le plan que j'avais lancé, sous le leadership de Jean Chrétien, tendait en son entier vers l'élargissement de l'espace francophone, avec des objectifs chiffrés. Ainsi, les efforts déployés pour l'éducation, la santé, le développement économique, la petite enfance, l'immigration et les autres domaines étaient orientés vers le même objectif d'ensemble, ce qui créait un effet de synergie.

Le tout était appuyé par un financement de 751 millions de dollars répartis sur cinq ans. Il s'agissait vraiment d'argent neuf qui s'ajoutait au financement des programmes existants. C'est ainsi qu'à la page 26 du plan, on peut lire que pour l'éducation, « *il ajoute au montant actuel de 929 millions de dollars sur cinq ans la somme de 381,5 millions de dollars.* » Le financement du plan croissait d'année en année.

Parvenus au pouvoir, les Conservateurs ont perdu de vue l'objectif d'ensemble : élargir l'espace francophone, et ils ne l'ont pas remplacé par une nouvelle orientation précise. Les Conservateurs n'ont pas non plus financé leur simulacre de feuille de route avec de l'argent neuf. Ils ont plutôt reconduit, à peu de choses près, le financement du plan libéral au niveau qu'il avait atteint à sa cinquième année. Ce faisant, ils ont créé l'illusion d'une générosité accrue : un plan quinquennal de 1,109 milliard de dollars plutôt que de 751 millions. Les Conservateurs s'en sont beaucoup vantés, mais rappelons-le : il s'agissait de fonds dont les ministères disposaient déjà.

Le tableau ci-dessous nous montre la principale conséquence de cette stagnation.

**Montant annuel transféré aux provinces et aux territoires  
pour l'enseignement dans la langue de la minorité et de la langue seconde**

<b>Protocoles</b>	<b>Montant annuel transféré aux provinces et aux territoires</b>
2007-2008*	258 597 000 \$
2009 à 2012**	258 597 000 \$
2013 à 2018***	259 558 277 \$

\* Dernière année du plan d'action pour les langues officielles décidé sous les Libéraux

\*\* Voir p.9 du Protocole d'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement de la langue seconde - 2009-2010 à 2012-2013

\*\*\* Voir p.9 du Protocole d'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement de la langue seconde - 2013-2014 à 2017-2018

On voit qu'entre la dernière année du plan d'action libéral (2008) et la période suivante, négociée par les Conservateurs, le budget global octroyé aux provinces et aux territoires dans le cadre du Protocole d'entente relatif à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement de la langue seconde a augmenté de ... 0 \$ ! Et dans la phase suivante (2013-2018), de ... moins de 0,4% ! Donc ces feuilles de route conservatrices vont donner aux provinces en 2018 à peu près ce qu'elles avaient obtenues en 2007, et ceci en dollars courants, sans tenir compte de l'inflation ! Et alors même qu'un enjeu crucial pour



les communautés sera le renforcement de la qualité de l'enseignement et des activités parascolaires.

Se cachant derrière l'écran de fumée de cette feuille de route faite d'argent recyclé, le gouvernement conservateur a coupé dans les autres programmes ministériels consacrés aux langues officielles. En situation minoritaire, les communautés de langue officielle en ont d'autant plus pâti qu'elles ne disposent pas des mêmes économies d'échelle que la majorité linguistique pour absorber ces compressions budgétaires.

Je ne dis pas que le budget fédéral doive allouer aux langues officielles 750 millions de dollars de plus tous les cinq ans. Je dis qu'une soi-disant feuille de route qui n'apporte ni vision, ni plan d'ensemble, ni argent frais n'est qu'une fumisterie.

C'est encore pire avec la nouvelle mouture du plan conservateur, la Feuille de route 2013-2018 rendue publique le printemps 2014. Ce plan consacre 120 millions de dollars à aider les immigrants économiques à apprendre une langue officielle. Pour l'essentiel, cette langue sera l'anglais dans les provinces majoritairement anglophones. C'est certes un objectif louable mais qui n'a rien à faire dans un plan consacré au renforcement de nos communautés en situation minoritaire ou à l'apprentissage du français comme langue seconde dans les provinces à majorité anglophone. Pour la première fois depuis le premier plan de 2003-2008, le gouvernement utilise des fonds à d'autres fins que celles que doit poursuivre un plan pour les langues officielles. Ce détournement de fonds est un dangereux précédent qu'il faut dénoncer.

Pour financer ces 120 millions de dollars, le gouvernement effectue des compressions dans des services essentiels pour les communautés, dont l'annulation d'un programme de 13,5 millions de dollars pour la garde d'enfants. En fait, si l'on soustrait ces 120 millions de dollars du budget total de 1,1 milliard de dollars, on obtient une diminution de 9,5% du financement par rapport à la Feuille de route antérieure, sans même tenir compte de l'inflation.

L'immigration est un enjeu crucial pour élargir l'espace francophone; je vais m'y arrêter un instant. Au fil des ans, le Canada français s'est énormément diversifié sur le plan ethnique, culturel et religieux. La référence à la nation ethnique canadienne-française a cédé le pas à une conception plus ouverte de la francophonie canadienne, plus inclusive pour les francophones qui sont venus d'Haïti, d'Afrique du Moyen-Orient et d'ailleurs. Dans ce contexte, un défi essentiel sera d'aider les quelque 235 000 immigrants que le Canada accueille chaque année à apprendre les deux langues officielles. Ils sont nombreux à le souhaiter.

Les nouveaux arrivants au Canada manifestent un intérêt marqué pour l'apprentissage des deux langues officielles. Selon l'Association canadienne des professeurs d'immersion, les enfants d'immigrants se tirent très bien d'affaire dans les programmes d'immersion en français et obtiennent dans bien des cas de meilleurs résultats que les anglophones nés au Canada. Et d'après une étude menée par Canadian Parents for French, la majorité des parents allophones croit que l'apprentissage des langues officielles du Canada serait un atout pour leurs enfants.

Cette réalité est certainement celle que je constate dans ma circonscription de Saint-Laurent – Cartierville, sur l'île de Montréal. À peu près tous les jeunes allophones que je rencontre sont trilingues : ils parlent leur langue d'origine, le français et l'anglais. Rien ne montre que l'hétérogénéité multiculturelle croissante du Canada constitue une menace pour le bilinguisme officiel. Au contraire, tout indique que les deux grands volets de notre diversité peuvent très bien cohabiter et même se combiner, à condition toutefois que l'on mette en place les politiques nécessaires.

Le récent rapport du Commissaire aux langues officielles rappelle que l'objectif d'attirer des immigrants francophones en nombre suffisant pour représenter au moins 4,4% du total des immigrants que le Canada accueille tous les ans en dehors du Québec, objectif dont les libéraux avaient fixé l'atteinte en 2008, a été repoussé par les Conservateurs à 2023.<sup>12</sup> On est loin du compte : hors Québec, 2,9% des immigrants arrivés au pays entre 2006 et 2011 étaient de langue française et cette proportion a cessé de croître depuis 2004.<sup>13</sup> De plus, les Conservateurs ont fermé des bureaux régionaux et aboli les programmes *Destination Canada* et *Avantage significatif francophone*; bref, ils ont démantelé la promotion de l'immigration francophone. Pour réparer ce gâchis, le ministre a promis qu'il injecterait des correctifs au système Entrée Express. On les attend toujours.

Qu'ils soient citoyens de première génération ou nés au pays, la grande majorité des Canadiens veut que ses enfants apprennent les deux langues officielles. Il faut combler ce besoin légitime. Et il y a tant à faire pour élargir l'espace francophone ! Il faut réduire les listes d'attente pour les écoles d'immersion et consolider les écoles de communauté. Il faut développer les programmes d'échange entre communautés des deux langues. Il faut renforcer, et non affaiblir, les institutions représentatives de notre dualité linguistique, comme Radio-Canada – CBC.

Pour élargir l'espace francophone et permettre au Canada de tirer le meilleur parti de sa dualité linguistique, il est crucial que le gouvernement fédéral donne l'exemple. Sinon, comment pourra-t-il convaincre les Canadiens, le secteur privé, les provinces, de mettre l'épaule à la roue ?

Le gouvernement fédéral doit faire progresser le bilinguisme dans sa fonction publique et considérer la maîtrise des deux langues officielles comme une compétence nécessaire pour les postes de responsabilité supérieure, y compris bien sûr, le poste de vérificateur général ou celui de ministre des Affaires étrangères. L'exigence de bilinguisme doit s'étendre pleinement aux communications électroniques des ministres. En cas d'urgence, comme celle qui est survenue sur la Colline du Parlement le 22 octobre 2014, les informations doivent être communiquées aussi vite en français qu'en anglais. Et on ne doit plus penser à fermer une institution bilingue aussi cruciale pour la sécurité des citoyens que le Centre de sauvetage maritime de Québec, dont la mission est de répondre aux appels de détresse. Enfin, il faut trouver le moyen de corriger la situation, engendrée par un jugement

<sup>12</sup> Commissariat aux langues officielles. 2015, *Rapport annuel 2014-2015*. En ligne : [http://www.officiallanguages.gc.ca/fr/publications/rapports\\_annuels/2014-2015](http://www.officiallanguages.gc.ca/fr/publications/rapports_annuels/2014-2015)

<sup>13</sup> Jean-Pierre Corbeil, *L'immigration internationale et les collectivités de langue officielle en situation minoritaire : défis et enjeux pour la dualité linguistique canadienne*, Statistique Canada, Ottawa, 19 novembre 2014

récent de la Cour suprême, qui fait qu'un francophone lésé dans les droits que lui confère la *Loi sur les langues officielles* lorsqu'il voyage sur un vol international ne puisse pas recevoir de dommages-intérêts. Voilà d'ailleurs pourquoi j'ai déposé un projet de loi qui, s'il est adopté par le Parlement, colmatera cette faille dans nos droits.<sup>14</sup>

Bien d'autres mesures devront être prises. Mais je voudrais terminer en en mentionnant une qui m'apparaît particulièrement importante : élargir la définition des ayants droit aux services bilingues du gouvernement fédéral.

L'idéal serait que le Parlement adopte le projet de loi parrainé par la Sénatrice franco-manitobaine Maria Chaput, tel que modifié par une proposition du Commissaire aux langues officielles, Graham Fraser.<sup>15</sup> Ce projet de loi élargit la définition même de ce que constitue une communauté de langue officielle en droit de recevoir des services dans sa langue. En cela, il touche l'enjeu le plus fondamental pour les minorités linguistiques et pour l'avenir du français au Canada à l'extérieur du Québec.

On sait que la *Loi sur les langues officielles* n'exige pas qu'un bureau fédéral soit bilingue là où la demande de services dans la langue de la minorité est à peu près nulle. Il faut qu'existe « une demande importante ». Autrement dit, la prestation de services et les communications ne doivent se faire dans les deux langues que « là où le nombre le justifie », selon l'expression consacrée. Parmi les paramètres, celui qui retient le plus l'attention est le seuil minimum de 5% de la population à desservir ou de la demande de services faite par le public à ce bureau. L'estimation de la population se fait selon le critère de la première langue officielle parlée, c'est-à-dire la langue le plus souvent parlée à la maison.

Pour les minorités de langues officielles, ce critère pose un problème carrément existentiel car il est fonction de la croissance de la population majoritaire. Même une communauté minoritaire dont la population augmente peut tomber sous le seuil de 5% pour peu que la population majoritaire croisse plus rapidement qu'elle, ce qui est fréquemment le cas en raison de l'immigration.

Le projet de loi Chaput, tel que modifié par la suggestion du Commissaire aux langues officielles, remplace le critère de la première langue officielle parlée par celui du nombre de personnes qui font l'usage, dans la sphère privée ou publique, de la langue de la minorité francophone ou anglophone de la région desservie. Autrement dit, la mesure de la demande suffisante pour qu'un bureau fédéral soit tenu d'offrir des services dans les deux

<sup>14</sup> Dion, Stéphane, *Loi modifiant la Loi sur le transport aérien (droits fondamentaux)* – Projet de loi déposé à la Chambre des communes, Parlement du Canada, le 23 avril 2015). En ligne : [http://www.parl.gc.ca/content/hoc/Bills/412/Private/C-666/C-666\\_1/C-666\\_1.PDF](http://www.parl.gc.ca/content/hoc/Bills/412/Private/C-666/C-666_1/C-666_1.PDF).

Voir aussi : Dion, Stéphane, *Une loi pour la défense de nos droits fondamentaux* - Texte expliquant le projet de loi privé intitulé *Loi modifiant la Loi sur le transport aérien (droits fondamentaux)* déposé à la Chambre des communes, le 23 avril 2015. En ligne : <https://stephanedion.liberal.ca/en-chambre/loi-sur-le-transport-aerien-droits-fondamentaux/>

<sup>15</sup> Chaput, Maria, *Loi modifiant la Loi sur les langues officielles (communications et services destinés au public)* – Projet de loi déposé au Sénat, Parlement du Canada, le 23 octobre 2013. En ligne :

<http://www.parl.gc.ca/HousePublications/Publication.aspx?Language=F&Mode=1&DocId=6263609>

Voir aussi : *Comparison de Graham Fraser devant le Comité sénatorial permanent des langues officielles du Sénat, le 11 mai 2015*. En ligne : <http://www.parl.gc.ca/content/sen/committee/412/OLLO/52125-F.HTM>

langues serait fondée sur le nombre de personnes faisant usage de la langue officielle minoritaire.

En plus de modifier le critère numérique, Mme Chaput propose que le gouvernement ne considère pas qu'en termes de pourcentage la réalité des communautés. Outre les nombres, le gouvernement devrait considérer la vitalité de ces communautés.

Voilà un changement fondamental dont nous avons besoin, non seulement pour préserver et même accroître l'accès aux services bilingues du gouvernement fédéral, mais aussi pour que ce dernier puisse exercer une pression plus efficace sur les provinces pour qu'elles aussi accroissent leur offre de services bilingues, notamment eu égard à l'article 23, l'accès à l'enseignement et la gestion scolaire.

Il faut bien voir que la prise en compte de la vitalité des communautés s'inscrit dans le prolongement de la jurisprudence. Dans l'arrêt Beaulac, rendu en 1999, la Cour suprême a recommandé de ne pas se limiter à tenir compte des effectifs numériques d'une communauté, tel que définis par la langue parlée à la maison, pour déterminer s'il y a lieu de lui fournir des services dans sa langue. Il faut aussi évaluer, entre autres, le rayonnement de la langue à l'école, au travail et sur la place publique.

De même, en 2000, dans l'affaire Arsenault-Cameron, la Cour suprême affirmait que l'article 23 repose sur la prémisse que l'égalité réelle exige que les minorités de langue officielle soient traitées selon leur situation et leurs besoins particuliers, afin de leur assurer un niveau d'instruction équivalent à celui de la majorité.

Si le gouvernement fédéral mettait lui-même en pratique les conséquences de l'arrêt Beaulac et l'esprit de la décision Arsenault-Cameron, il serait mieux placé pour exhorter les provinces et les territoires à faire de même.

Mais puisqu'il est question de jurisprudence, il faut dénoncer la passivité du gouvernement conservateur sur le front juridique, quand il s'abstient d'intervenir auprès des cours pour soutenir les communautés dans leurs démêlés juridiques avec les gouvernements provinciaux. Quand le gouvernement fédéral n'intervient pas, le risque est plus élevé que les tribunaux adoptent, en matière de droits, une approche restrictive, étroitement légaliste et technique. Cette passivité juridique est inacceptable. Le gouvernement du Canada doit se faire partout le champion de la cause des communautés de langue officielle lorsqu'elles défendent leurs droits.

## **Conclusion**

Il nous faut un gouvernement fédéral qui élargira l'espace francophone, qui appuiera les communautés de langue officielle et qui permettra au Canada de tirer le meilleur parti de sa dualité linguistique. Il y va de l'intérêt du Canada tout entier.

De façon générale, le rôle du gouvernement fédéral est de marteler sans relâche l'importance de la dualité linguistique au Canada, y compris auprès des gouvernements provinciaux et territoriaux, d'appuyer de toutes ses forces le rayonnement des deux langues, et d'épauler les minorités de langue officielle non seulement sur le plan de l'éducation mais également sur ceux de la culture et des arts en général (ce qui inclut

Radio-Canada), du développement économique et social et de la santé. Le leadership du gouvernement fédéral doit être fort et constant, tant sur le plan des principes que d'un point de vue concret, y compris au moyen d'un financement adéquat.

Le gouvernement du Canada doit avoir une vision cohérente et constante et non pas travailler à la pièce. Il doit convenir d'objectifs communs avec les provinces et s'assurer que les transferts de fonds qu'il leur accorde sont utilisés à bon escient. Il doit donner l'exemple en élargissant la notion d'ayant droit pour ses propres services. Il doit appuyer les communautés dans les recours judiciaires qu'elles entreprennent pour faire valoir leurs droits.

Telle est la responsabilité d'ensemble du gouvernement fédéral.

Nous devons faire plus et mieux pour favoriser l'apprentissage de nos deux langues officielles en conformité avec les attentes des Canadiens. Nous devons mieux exploiter l'avantage extraordinaire que nous confère la portée internationale de nos deux langues officielles car elles nous ouvrent quantité de portes et de fenêtres vers le monde, vers un multiple univers culturel, scientifique et économique dont nous avons évidemment tout intérêt à tirer pleinement parti.

Le bilinguisme est l'un de nos meilleurs atouts. Le Canada est l'un des rares pays dont la population puisse pratiquer, dans la vie de tous les jours, deux langues officielles de portée internationale. Aimons-les, apprenons-les, servons-nous en, afin d'en extraire l'énorme richesse.